Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF04_CC300926-DE

Communauté d'Agglomération du Sud de l'Ile de La Réunion

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N° 04-20260930

RESTITUTION DE L'AUDIT FLASH SUR LA VOIE URBAINE DU TAMPON

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de septembre à huit heures et cinquante minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle sise au 52, rue du Maréchal Leclerc à Saint-Joseph, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 24 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur CHAUSSALET Alexis.

NOTA :

Nombre de conseillers en exercice : 48

Présents : 38
Absents représentés : 09
Absents : 01

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

CHAUSSALET Alexis, ODAYEN Danon, DUCROUX Éric, LAURET Pauline, PICARD Aurélien, LA PORTE Gilbert (de l'affaire n° 01 à 20-20260930), OTAL Candy, DIJOUX Cédric, OLICHON Christelle, LEBOT Dominique, LOUARN Katell, CAZAL Rémi, DALLOU Jean-Eudes.

HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à 30-20260930), ELIZEON ABMON Liliane, BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick (de l'affaire n° 01 à 21-20260930), BENARD Fiona (de l'affaire n° 01 à 23-20260930), HOAREAU Sylvain, MUSSARD Rose Andrée, CARDIN François, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian (de l'affaire n° 01 à 21-20260930), JAVELLE Blanche Reine, VIENNE Axel, BATIFOULIER Jocelyne, MUSSARD Harry, DAMOUR Colette, HUET Henri Claude, COURTOIS Lucette, HOAREAU Emile.

LEBON Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

CLAIN Camille, RIVIERE Garry (de l'affaire n° 01 à 24-20260930).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, TURPIN Clarita.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF04_CC300926-DE

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

GAUTHIER VIDOT Christine représentée par Éric DUCROUX, IDMONT Corentin représenté par Aurélien PICARD, MURAT Marie Pierre représentée par LEBOT Dominique, BÉLAIR Céline représentée par DIJOUX Cédric, NATY Nadège représentée par OTAL Candy, LA PORTE Gilbert représenté par LAURET Pauline (de l'affaire n° 21 à 34-20260930).

BENARD Monique représentée par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à 30-20260930), THIEN AH KOON Patrice représenté par Liliane ABMON.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par CHAUSSALET Alexis (de l'affaire n° 22 à 34-20260930), LANDRY Christian représenté par HUET Henri-Claude (de l'affaire n° 22 à 34-20260930), Fiona BENARD représentée par Stéphanie LEICHNIG (de l'affaire n° 24 à 34-20260930).

FONTAINE Marie France représentée par à Jeannot LEBON.

- Commune de l'Entre-Deux -

RIVIERE Garry représenté par CLAIN Camille (de l'affaire n° 25 à 34-20260930).

BEGUE Patrick représenté par TURPIN Clarita.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

PICARDO Bernard, HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 31 à 34-20260930), BENARD Monique (de l'affaire n° 31 à 34-20260930).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. À l'unanimité, Monsieur Cédric DIJOUX et Madame OTAL Candy ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF04_CC300926-DE

AFFAIRE N° 04-20260930

RESTITUTION DE L'AUDIT FLASH SUR LA VOIE URBAINE DU TAMPON

Le Président rappelle que lors du Conseil communautaire du 10 avril relatif à l'installation de la nouvelle gouvernance de la CASUD, il a été annoncé aux conseillers, le lancement de plusieurs audits flash.

L'audit flash stratégique, financier et d'impact relatif au projet de Nouvelle Voie Urbaine (NVU) du Tampon a été initié en juin 2026. À l'issue d'une consultation des entreprises, le groupement INGEROP Conseil / ESPELIA a été sélectionné. Le marché, d'un montant global de 42 700 € HT a été attribué le 23 juillet 2026.

Les prestations se sont réparties en quatre phases :

1. Cadrage et analyse documentaire : constitution d'une base d'audit fiable, partagée et directement exploitable dans un contexte de projet déjà fortement engagé – rendu le 31 juillet 2026.
2. Diagnostic technique, financier, juridique et contractuel : lecture consolidée du projet sous l'angle stratégique, technique, financier, budgétaire, contractuel et décisionnel – rendu le 12 août 2026.
3. Scénarisation et recommandations : analyse comparative des scénarios envisagés par le cahier des charges, incluant le maintien du projet dans son périmètre initial, son ajustement ou son optimisation, un scénario alternatif, une suspension temporaire ou un arrêt partiel ou total, conformément au rendu du 18 août 2026.
4. Restitution finale : synthèse des scénarios pour faciliter la prise de décision, conformément au rendu du 24 septembre 2026.

Conformément aux engagements, il sera demandé aux représentants du groupement de présenter les résultats de cet audit flash.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

- **prend acte de la présentation de l'audit flash de la voie urbaine du Tampon par le groupement INGEROP Conseil / ESPELIA,**

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF04_CC300926-DE

- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,

Candy OTAL

Le Président de la CASUD,

Alexis CHAUSSALET

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 21/10/2026